



**KPMG Réviseurs d'Entreprises**  
Sporweglaan 3  
2610 Anvers (Wilrijk)  
Belgique

Tél. +32 (0)3 821 17 00  
Fax +32 (0)3 825 20 25  
www.kpmg.be

## **Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé le 31 mars 2005 présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Colruyt SA**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2005, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.298.453.553,38 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 146.461.081,19. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 mars 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

### **Attestations complémentaires**

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux statuts et au Code des sociétés.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction aux statuts ou au Code des sociétés.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Jo Vanderbruggen

Ludo Ruysen

Halle, le 14 juillet 2005